

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 13 décembre 2022

PLAN HIVER

Renforcement du plan hiver 2022/2023 pour l'accueil des publics sans-abris

Compte tenu du passage en vigilance orange neige-verglas du département de la Moselle, Laurent Touvet, préfet de Moselle, a décidé de renforcer le plan hiver 2022/2023 à compter du 13 décembre 2022.

En Moselle, le plan hivernal 2022/2023 a été présenté le 19 octobre 2022 par les services de l'État au comité restreint de veille sociale qui réunit l'ensemble des acteurs de la veille sociale et de l'hébergement, qui sont appelés à porter une attention particulière aux personnes les plus vulnérables telles que les personnes sans-abri. Ces acteurs sont notamment la Fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique, Athènes, Caritas, la Protection Civile, le CMSEA, l'AIEM, l'Armée du Salut, l' UDAF, Amli, AEA, ainsi que le département.

Il se traduit par le renforcement des maraudes, y compris des associations caritatives, des heures d'ouvertures étendues des accueils de jours, des places supplémentaires, et l'ouverture de deux haltes de nuit, notamment en période de grand froid.

La Moselle dispose d'une capacité totale de 3 054 places d'hébergement d'urgence. Pour la période hivernale 2022/2023, 23 lits supplémentaires sont mobilisés dans les structures d'hébergement existantes et 24 places supplémentaires ont été ouvertes ainsi que 25 logements pour l'accueil de familles. Ces places sont mobilisables 24h/24 par l'intermédiaire du SIAO-115, porté par l'Association Est Accompagnement.

À compter du 14 décembre 2022 et durant la période de grand froid, les haltes de nuit de Metz (15 places gérées par le CMSEA) et de Florange (8 places gérées par l'Armée du Salut) sont ouvertes.

Partout en Moselle les services de l'État et les partenaires sont mobilisés pour venir en aide aux personnes en précarité, les mettre à l'abri et engager un travail d'évaluation sociale et d'accompagnement. Il appartient à chacun d'être attentifs à celles et ceux qui peuvent être à la rue et de signaler leur présence au 115.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -